

POLYNESIE FRANCAISE VILLE DE MAHINA ILE DE TAHITI		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL																																																																																																																																											
DATE DE CONVOCATION 05.12.2019		L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.																																																																																																																																											
DATE D’AFFICHAGE 05.12.2019		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOM & PRENOM</th> <th>PRESENT</th> <th>ABSENT</th> <th>PROCURATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>M. Damas TEUIRA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Frédéric FRITCH</td><td>X</td><td></td><td>26.12.19 9587</td></tr> <tr><td>Mme Tenuhiarii FAUA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Bran QUINQUIS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marie-Pauline COJAN</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Léonce YEE ON</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Vaiora OOPA</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Jacki VERO</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Célestine WONG</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chantal KWONG</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marie PAOFAI</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Yves IZAL</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Chestine IRITI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Samuel HEUEA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Tariu TEHEI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Edgar FRITCH</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Benjamin COLOMBANI</td><td></td><td>X</td><td>Marie-Pauline COJAN</td></tr> <tr><td>Mme Lory PAOFAI</td><td></td><td>X</td><td>Damas TEUIRA</td></tr> <tr><td>Mme Lorna OPUTU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Jimmy TEAUROA</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Vanessa TEMATARU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Orama GOODING</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Gloria TEIPOARII</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Warren AFO</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Lucie LUCAS</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Patrick LEBOUCHER</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Marcelle CALMEL</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Mme Sandy CHANGUY</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Joe MATITAI</td><td>X</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>M. Hervé TAPUTUARAI</td><td></td><td>X</td><td>Lucie LUCAS</td></tr> <tr><td>M. James BOURINEAU</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>Mme Tehotu MAPOTOEKE</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>M. Georges TAIMANA</td><td></td><td>X</td><td></td></tr> </tbody> </table>				NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION	M. Damas TEUIRA	X			M. Frédéric FRITCH	X		26.12.19 9587	Mme Tenuhiarii FAUA	X			M. Bran QUINQUIS	X			Mme Marie-Pauline COJAN	X			M. Léonce YEE ON	X			Mme Vaiora OOPA		X		M. Jacki VERO	X			Mme Célestine WONG	X			Mme Chantal KWONG	X			Mme Marie PAOFAI		X		M. Yves IZAL		X		Mme Chestine IRITI	X			M. Samuel HEUEA	X			M. Tariu TEHEI	X			M. Edgar FRITCH	X			M. Benjamin COLOMBANI		X	Marie-Pauline COJAN	Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA	Mme Lorna OPUTU		X		M. Jimmy TEAUROA	X			Mme Vanessa TEMATARU		X		Mme Orama GOODING	X			Mme Gloria TEIPOARII		X		M. Warren AFO		X		Mme Lucie LUCAS	X			M. Patrick LEBOUCHER		X		Mme Marcelle CALMEL	X			Mme Sandy CHANGUY	X			M. Joe MATITAI	X			M. Hervé TAPUTUARAI		X	Lucie LUCAS	M. James BOURINEAU		X		Mme Tehotu MAPOTOEKE		X		M. Georges TAIMANA		X	
NOM & PRENOM	PRESENT					ABSENT	PROCURATION																																																																																																																																						
M. Damas TEUIRA	X																																																																																																																																												
M. Frédéric FRITCH	X		26.12.19 9587																																																																																																																																										
Mme Tenuhiarii FAUA	X																																																																																																																																												
M. Bran QUINQUIS	X																																																																																																																																												
Mme Marie-Pauline COJAN	X																																																																																																																																												
M. Léonce YEE ON	X																																																																																																																																												
Mme Vaiora OOPA		X																																																																																																																																											
M. Jacki VERO	X																																																																																																																																												
Mme Célestine WONG	X																																																																																																																																												
Mme Chantal KWONG	X																																																																																																																																												
Mme Marie PAOFAI		X																																																																																																																																											
M. Yves IZAL		X																																																																																																																																											
Mme Chestine IRITI	X																																																																																																																																												
M. Samuel HEUEA	X																																																																																																																																												
M. Tariu TEHEI	X																																																																																																																																												
M. Edgar FRITCH	X																																																																																																																																												
M. Benjamin COLOMBANI		X	Marie-Pauline COJAN																																																																																																																																										
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA																																																																																																																																										
Mme Lorna OPUTU		X																																																																																																																																											
M. Jimmy TEAUROA	X																																																																																																																																												
Mme Vanessa TEMATARU		X																																																																																																																																											
Mme Orama GOODING	X																																																																																																																																												
Mme Gloria TEIPOARII		X																																																																																																																																											
M. Warren AFO		X																																																																																																																																											
Mme Lucie LUCAS	X																																																																																																																																												
M. Patrick LEBOUCHER		X																																																																																																																																											
Mme Marcelle CALMEL	X																																																																																																																																												
Mme Sandy CHANGUY	X																																																																																																																																												
M. Joe MATITAI	X																																																																																																																																												
M. Hervé TAPUTUARAI		X	Lucie LUCAS																																																																																																																																										
M. James BOURINEAU		X																																																																																																																																											
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X																																																																																																																																											
M. Georges TAIMANA		X																																																																																																																																											
DATE DE SEANCE 11.12.2019																																																																																																																																													
NOMBRE DE CONSEILLERS																																																																																																																																													
En exercice	33																																																																																																																																												
Présents	19																																																																																																																																												
Procurations	03																																																																																																																																												
Votants	22																																																																																																																																												
Abstention	0																																																																																																																																												
Suffrages exprimés	22																																																																																																																																												
POUR	22																																																																																																																																												
CONTRE	00																																																																																																																																												

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
23 DEC. 2019
N° / IDV

Formant la majorité des membres en exercice
Absents : 14
Monsieur Léonce YEE ON, 5^{ème} Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

Actant le partenariat de la commune de MAHINA avec l'association SOPRO pour la formation, l'accès à l'emploi et à l'autosuffisance alimentaire des familles RSPF de MAHINA

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004¹ portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du C.G.C.T ;
- Considérant la volonté de la commune de Mahina d'aider ses familles nécessiteuses à devenir autonomes par la formation d'accès à l'emploi et l'autosuffisance alimentaire ;
- Considérant la volonté à la commune de Mahina de développer l'agriculture biologique, la permaculture, l'apiculture ;

EN SA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

- ADOPTE -

Article 1 : La commune de Mahina s'engage en tant que partenaire de l'association SOPRO pour aider les familles en difficulté à accéder à l'emploi et à l'autosuffisance alimentaire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition d'un terrain, ainsi que tout avenant pouvant intervenir, au profit de l'Association SOPRO et à titre gracieux.

La contribution de la commune au projet est valorisable à hauteur de 4.000.000 FCFP.

Article 2 : La convention fixe les modalités de mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

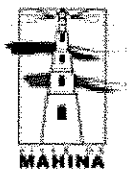
Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État la juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télé recours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le 23/12/2019 et affichage le

Le Maire,

Damas TEUIRA



Rapport de présentation

Relative au projet de délibération actant le partenariat de la commune de MAHINA avec l'association SOPRO pour la formation, l'accès à l'emploi et à l'autosuffisance alimentaire des familles RSPF de MAHINA

Mesdames, messieurs les adjoints au maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

I/Présentation de l'association SOPRO

L'association SOPRO est une association rassemblant des cadres et des chefs d'entreprises bénévoles désireux d'œuvrer pour accompagner les familles nécessiteuses.

II/Présentation du projet

Son projet consiste notamment à accompagner des ressortissants du RSPF par une formation d'agriculture vivrière en permaculture hors sol et d'apiculture.

Selon les statistiques de 2015, les ressortissants au RSPF à Mahina constituent 22.15 % de notre population.

L'association s'est rapprochée de la commune de Mahina en vue de solliciter un terrain d'au moins 2000 m² pour mettre en place ce projet.

La commune accueille ce projet avec le plus grand intérêt car il correspond à ses objectifs de soutien aux familles nécessiteuses.

En particulier, ce projet permettra à ces familles de devenir davantage autosuffisantes sur le plan alimentaire.

Il leur permettra également de développer une activité professionnelle en vendant leurs propres fruits et légumes.

Par ailleurs, l'association proposera des formations aux familles en matière de secourisme, d'enseignement, dans le domaine du bâtiment, de l'artisanat, de la cuisine, de la couture, et de l'informatique.

L'association pourra également préparer les familles au permis de conduire.

En 2020, sept familles de Mahina seront concernées. Trois familles seront sélectionnées par le bureau des affaires sociales de la commune et les quatre autres familles par le service social du Pays.

En 2021, se seront quatorze familles qui pourront bénéficier du dispositif.

III/Partenariat de la commune

La commune de Mahina est la 1ere à s'engager dans ce projet, qui reste expérimental pour l'instant, et qui a vocation à se développer dans d'autres communes.

L'association a sollicité des subventions du Pays et obtenu des engagements de la part du ministère des solidarités.

La commune de son côté mettra à disposition de l'association un terrain d'une surface de 2600 m2 située sur l'ancien terrain du RSMA.

Cette mise à disposition du foncier peut être valorisée à hauteur de 3.744.000 FCFP par an (120 le m2 pour un terrain nu).

En outre la commune offrira un forfait en eau de 200.000 FCFP/ans (y compris la pose du compteur électrique intermédiaire, valorisable à 50.000 FCFP).

Au total, la contribution de la commune au projet est valorisable à hauteur de 4 000.000 FCFP.

L'association gardera à sa charge les redevances d'eau et de déchets, ainsi que sa consommation électrique.

L'accueil provisoire de l'association sur le terrain du CRSD en attendant les travaux de démolition et de dépollution est conforme aux conditions de cession des terrains militaires de l'Etat à la commune, à savoir participer à la création d'emplois.

Je vous propose de soutenir ce projet et de valider le projet de convention ci-joint car la philosophie de ce projet correspond à notre vision du soutien aux plus démunis par la responsabilisation, la formation et le respect de la dignité des familles.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA